



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'hebergement

Question écrite n° 4757

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur la renovation necessaire des hebergements de vacances a caractere associatif et social. Ces hebergements, geres par des associations de tourisme, representent 260 000 lits et accueillent pres de 2 500 000 personnes chaque annee. Or beaucoup de ces villages ont depasse vingt-cinq ans de bons et loyaux services et il faut maintenant songer a les renover et les adapter aux familles d'aujourd'hui dont les gouts ont change. Pres de la moitie des hebergements (130 000 lits) doivent donc etre renoves dans les dix annees a venir, ce qui represente un cout de 400 millions de francs par an. Afin que des centaines de millions de familles puissent continuer a beneficier de vacances, il lui demande quelles mesures il entend prendre en faveur de la renovation du patrimoine du tourisme familial.

Texte de la réponse

Reponse. - Le patrimoine gere par les associations de tourisme social represente quantitativement et qualitativement l'une des richesses touristiques de notre pays. Au sens large, il regroupe pres de 9 p 100 des lits touristiques banalises dont dispose la France. Il permet, grace au travail de 10 000 salaries permanents et de 20 000 saisonniers, d'offrir chaque annee 25 millions de journees de vacances. Sur le plan social, par son existence meme et, grace aux aides a la personne dont beneficent beaucoup de ses utilisateurs, il represente souvent la seule chance qu'ont certaines familles d'accéder aux vacances. L'exploitation de cet important patrimoine est cependant difficile a assurer dans des conditions equilibrees. La vetuste des batiments et des equipements entraine de lourds couts de gestion : 50 p 100 des lits en villages de vacances ont plus de quinze ans, 20 p 100 en maisons familiales de vacances et 70 p 100 en auberges de jeunesses ont plus de vingt ans, 50 p 100 en centres de vacances ont plus de trente ans. Les equipements sportifs et culturels necessaires font trop souvent default. Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, il ressort des resultats d'une etude confiee par la direction de l'industrie touristique a l'union nationale des associations de tourisme (UNAT), a partir d'un echantillon representatif de ces hebergements, que pres du tiers des centres ne sont plus susceptibles d'etre remis en etat et que, pour un autre quart, le cout de la restructuration serait considerable. L'hypothese raisonnable de 130 000 lits a rehabiliter en dix ans, correspond a une depense d'investissement de l'ordre de 350 MF par an. En outre, la gestion de ces equipements est souvent rendue plus difficile par la fragilite de certaines associations et par les incertitudes croissantes pesant sur leur environnement fiscal et reglementaire. Enfin, par la nature meme de leur clientele, les hebergements de tourisme associatif sont plus contraints que d'autres par la rigidite du calendrier scolaire et la brevete de leur periode d'exploitation alors que la vetuste des equipements et l'inadaptation des prestations offertes limite l'ouverture hors saison a des clienteles complementaires (troisieme age, etrangers). Le ministre du tourisme souhaite qu'une reponse d'ensemble puisse etre apportee a ces trois handicaps dans les meilleurs delais. L'action qu'il convient d'engager porte a la fois sur le secteur juridique et fiscal des associations, l'image du tourisme associatif, la formation de ses cadres et de ses salaries, l'actualisation de la reglementation specifique aux villages de vacances et l'adaptation des mecanismes d'aide au financement des equipements. Dans ce dernier domaine, une reflexion a ete engagee

sur la base des suggestions de l'UNAT sur les conditions d'une utilisation plus efficace des crédits d'équipements figurant au budget de l'Etat, qui pourraient sans doute être utilisés par d'autres voies que la traditionnelle subvention d'investissement. Cependant, sans attendre ses conclusions, une priorité très nette a d'ores et déjà été donnée aux opérations de réhabilitation financées par le budget du tourisme. Par ailleurs, des aides ont commencé d'être accordées aux associations aux moyens les plus limités pour leur permettre d'analyser la situation de leur patrimoine immobilier et de préparer sa rénovation. L'Etat se met progressivement en mesure d'aligner ses moyens sur les besoins, et, grâce au concours de la réserve parlementaire de l'Assemblée nationale, les autorisations de programme ouvertes pour cette politique seront majorées d'un tiers en 1989. Le ministre du tourisme et son administration souhaitent que l'ensemble des partenaires intéressés - Etat, collectivités locales, caisses d'allocations familiales - puissent conjuguer leurs efforts pour répondre à l'aspiration du monde associatif, donner un nouvel élan à l'effort de démocratisation des vacances et remettre à niveau un patrimoine important pour l'accueil de la clientèle française et, demain peut-être, étrangère. Enfin sont approfondies avec les partenaires et le ministère de l'éducation nationale les réflexions sur le calendrier scolaire dont l'impact est particulièrement sensible pour les clientèles familiales (fixation des dates de vacances pour plusieurs années, zonages).

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4757

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3090